

Pays de Brest

PÔLE MÉTROPOLITAIN



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 11/02/2020

Référence
2020_02_13

Objet de la délibération
Ordre de mission permanent

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	24	34

Date de la convocation
04/02/2020

Date d'affichage
04/02/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 11 février à 14 heures 30, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Pays des Abers sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, LE VAILLANT Annie, SOUDON Chantal MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Armel, GIBERGUES Bernard, JACOB Fabrice, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, POUPON Julien, RAMONE Louis, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard.

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Charlotte à M. TANGUY Bernard, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M RIOUAL Bernard, GUILLORE Alexandra à M. LECLERC Patrick, NICOLAS Gaëlle à Mme LE VAILLANT Annie MM : GOURTAY Michel à CUIILLANDRE François, GUEGANTON Loïc à CALVEZ Christian, LORCY Armel à SALAUN Gilles, OGOR Pierre à CAP Dominique, QUILLEVERE Bernard TALARMIN André, STEPHAN Yves à MOUNIER Gilles

Excusé.e.s :

Mmes : BELLEC Claude, FORTIN Laurence, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn MM : KERMAREC Charles, LARS Roger, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, SALAMI Réza, SIFANTUS Bruno, TRABELSI Hosny.

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaële MM : BOHIC Jean-René, CANN Thierry, COROLLER Yannick.

A été nommé(e) secrétaire : M CALVEZ Christian

Objet de la délibération :

Ordre de mission permanent

Au regard des fréquents déplacements des agents du Pôle métropolitain, il est proposé qu'un ordre de mission permanent soit établi pour une durée maximale de 12 mois.

Ces déplacements devront être justifiés au regard de leurs activités respectives. Les agents concernés sont :

Thierry CANN,

Mickaële LE BARS,

Erwan BUREL,

Luce DEMANGEON,

Anne LE NAOUR,

Erwan FLOC'H,

Laura RIOS,

Marianne SAVORET,

Sterenn APPERE

Anne-Claire URVOAS

- Il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur l'établissement d'un ordre de mission permanent.

Décision du Comité syndical :

À l'unanimité, les membres du Comité syndical décident d'établir l'ordre de mission permanent pour les personnes nommées ci-dessus.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre